



Le bilan de dix ans de transparence

INFORMATION. L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) a publié son rapport d'activité 2022. Dans le domaine de la transparence, le document livre un bilan positif après dix années d'application de la Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

Cette synthèse a été transmise par l'Institut du fédéralisme début 2022. «En résumé, la LInf rencontre un écho positif auprès d'une majorité de ses utilisatrices et utilisateurs et ne nécessite pas de modification législative en profondeur», explique le communiqué de presse de l'ATPrDM. Quelques propositions d'amélioration sont néanmoins avancées: «Il s'agit principalement de l'ancrage de l'obligation pour les parties de collaborer à la médiation et de l'adoption de règles pour la mise en œuvre des accords de médiation.» Une meilleure sensibilisation au droit d'accès, en particulier auprès des communes, est également souhaitée.

Le communiqué constate que le nombre de demandes en médiation est toujours élevé: 35 demandes ont été soumises à la préposée à la transparence, dont 14 pour des documents en lien avec les éoliennes. Concernant la protection des données, la numérisation de l'administration s'est poursuivie et n'a cessé d'amener de nouveaux projets complexes. La loi cantonale est en cours de révision totale, avec comme objectif d'offrir un cadre moderne, aligné sur les standards européens.

Dans le domaine de la médiation administrative, une révision de la loi est entrée en vigueur. Elle a notamment intégré une disposition selon laquelle un processus de médiation ne peut être engagé qu'avec l'accord des parties. «Le législateur a ainsi clairement souligné qu'il ne veut pas d'ombudsman, qui peut devenir actif sans l'accord des parties, mais une instance de médiation.» XS